

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 janvier 2012

### Sommet social du 18 janvier : les propositions de l'Usgeres

*Le Président de la République recevra le 18 janvier l'ensemble des partenaires sociaux pour un sommet social à l'Élysée. Parce qu'elle n'est pas reconnue comme représentative au plan du dialogue social national, l'Usgeres n'a été conviée ni à cette rencontre, ni aux réunions préparatoires qui l'ont précédée avec le Ministre du travail ou la Ministre en charge de l'apprentissage et de la formation professionnelle. L'économie sociale représentant 10% de l'emploi dans ce pays, 160 000 employeurs et plus de 2,3 millions de salariés, l'Usgeres regrette cet oubli et plus largement que l'ensemble des organisations patronales du hors champ (agriculture, professions libérales et économie sociale) soient exclues des discussions et négociations sociales nationales. L'Union a toutefois écrit ce jour au Président de la République afin de lui faire part de ses propositions en matière d'emploi et de formation professionnelle.*

L'Usgeres propose la création d'un **contrat « jeunes » de trois ans axé sur des métiers d'utilité sociale**. Ce dispositif ciblera les jeunes de moins de 26 ans, embauchés dans le cadre d'une création de poste. Il ouvrirait droit à un accompagnement spécifique d'une durée de 36 mois, tant pour le salarié (tutorat et formations adaptées) que pour l'employeur (aide dégressive de l'État majorée en cas de CDI), et pourrait être conclu soit sous la forme d'un CDD, soit sous la forme d'un CDI.

L'Usgeres propose qu'une partie des crédits affectés à la politique de l'emploi, notamment dans le cadre des contrats aidés, aujourd'hui inadaptés aux réalités d'emplois du secteur non marchand (hors IAE), soit redéployée en faveur du financement de ce contrat « jeunes ».

L'Usgeres propose la création, en complément du contrat de sécurisation professionnelle visant les licenciés économiques (Loi Cherpion), d'un **contrat d'engagement de reconversion professionnelle (CERP)**. Ce contrat doit permettre aux demandeurs d'emploi de moyenne et longue durée rencontrant des difficultés à trouver un emploi dans leur métier d'origine d'accéder à une formation qualifiante vers un métier porteur ou non pourvu, et ainsi, ajuster l'offre et la demande d'emploi (formation qualifiante via la POE<sup>1</sup> et prime à la reconversion via un revenu d'évolution).

---

<sup>1</sup> Préparation Opérationnelle à l'Emploi

**Contact presse :**

Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - [www.usgeres.fr](http://www.usgeres.fr)

Pour aller plus loin sur la sécurisation des parcours professionnels, l'Usgeres propose la création d'un **compte formation tout au long de la vie** pour tout actif, abondé par un crédit formation alimenté proportionnellement au nombre d'années travaillées et composé :

- des **heures DIF<sup>2</sup> transférables** d'une entreprise à l'autre en cas de rupture de contrat (portabilité) mais également en cas de démission ou de rupture conventionnelle, quel que soit le secteur dans les deux ans suivant l'embauche et avec l'accord du nouvel employeur.
- **d'un élargissement des modalités de développement du CIF<sup>3</sup>** - en modifiant notamment les conditions d'ancienneté - afin d'offrir aux actifs dépourvus d'une qualification suffisante (niveaux 3 à 5) la possibilité de la compléter par un parcours diplômant au cours de leur vie professionnelle.

Concernant le chômage partiel, qui sera en discussion ce mercredi et qui a fait l'objet d'une négociation entre les partenaires sociaux, l'Usgeres est favorable à une **simplification administrative du dispositif, à un envoi plus systématique des salariés concernés en formation et à une prise en charge financière plus incitative**. L'Usgeres souligne que le chômage partiel n'est pas la mesure la plus adaptée à la structure des entreprises de l'économie sociale. En effet, le secteur est composé majoritairement d'un tissu de TPE de moins de 10 salariés qui, quand elles ne peuvent développer leur activité économique ou sociale, font reposer le développement du projet sur un réseau de militants bénévoles. C'est notamment le cas dans le secteur associatif.

**USGERES** - Créée en 1994 et présidée par Alain Cordesse, l'Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale (USGERES) regroupe 26 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 12 branches professionnelles. Avec plus de 800 000 salariés et 60 000 employeurs, soit 75% des employeurs fédérés, l'USGERES est aujourd'hui la seule organisation multi professionnelle de l'économie sociale.

<sup>2</sup> Droit Individuel à la Formation

<sup>3</sup> Congé Individuel de Formation

**Contact presse :**

Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - [www.usgeres.fr](http://www.usgeres.fr)